

Entrer au Canada par voie TERRESTRE pendant la pandémie de COVID-19

Pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 et de ses variants, les voyageurs qui entrent au Canada doivent suivre les règles établies par les décrets d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine. Le non-respect de ces exigences ou la soumission de renseignements faux peut entraîner des amendes, des pénalités ou une peine d'emprisonnement. Si, à n'importe quel moment, vous présentez des symptômes, isolez-vous des autres et communiquez avec les autorités de santé publique locales.

Avant le départ

Planifiez votre quarantaine.



Subissez un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 effectué aux États Unis dans les 72 heures avant l'arrivée à la frontière.



Créez un compte dans Switch Health à l'avance pour gagner du temps à la frontière.

Créez un compte



Saisissez vos renseignements dans ArriveCAN.

Ayez en main votre reçu ArriveCAN ainsi que vos résultats de test.

À la frontière

Portez un masque.



Fournissez les renseignements et documents requis. Répondez à toutes les questions d'admission et de contrôle sanitaire.



Si vous ressentez des symptômes ou que votre plan de quarantaine n'est pas approprié, vous serez redirigé vers une installation de quarantaine désignée ou un autre lieu approprié.

Effectuez le second test le 10^e jour.



Effectuez le premier test à la frontière, si des services sur place sont offerts. Dans le cas contraire, effectuez le test à votre lieu de quarantaine, le jour de votre arrivée.

Récupérez deux trousse de test de dépistage moléculaire de la COVID-19*.



Votre quarantaine

Rendez-vous directement à votre lieu de quarantaine ou d'isolement.



Si vous n'avez pas effectué de test de dépistage à la frontière, suivez les instructions fournies dans votre trousse pour l'effectuer le jour de votre arrivée.



Utilisez ArriveCAN ou appelez au 1-833-641-0343 pour vous enregistrer suivant votre arrivée au Canada et pour déclarer vos symptômes quotidiennement.



Effectuez le teste du 10^e jour et expédiez la trousse de dépistage conformément aux instructions.



Le gouvernement du Canada et les autorités provinciales/territoriales communiqueront avec vous.



* Note : Le test du 10^e jour est différent pour certains voyageurs de l'Alberta. Veuillez suivre les instructions fournies à la frontière.



Agence de la santé publique du Canada

Public Health Agency of Canada

Canada